

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour rapport.

13.—De M. J.-E. Colas, offrant de fournir des puisards à \$27.00

Déposée sur le bureau.

14.—De la Compagnie de Construction et de Pavages Modernes de Montréal, offrant de fournir au service de la Voirie toutes les dalles de passerelle "Danforth" dont il aura besoin cette année, à raison de 89c le pied courant, au lieu de débarquement de ladite pierre.

Sur proposition de M. l'échevin Martin, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de donner une commande à la Compagnie de Construction et de Pavages Modernes de Montréal pour 1,100 pieds de dalles de passerelle canadiennes "Danforth", aux conditions mentionnées dans l'offre de vente de ladite compagnie, c'est-à-dire 89c le pied courant, et ce dans le plus court délai possible.

RAPPORTS

15.—De l'inspecteur de la Ville, sur l'efficacité des puisards en usage dans la Ville de Montréal.

Déposé aux archives.

16.—Sur proposition de M. l'échevin Martin, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la ville soit prié de donner une commande de 25 puisards à \$21.00 chaque à MM. Garth & Cie. (M. l'échevin Lapointe dissident).

17.—M. l'échevin Lapointe

Propose: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de donner une commande de 10 puisards à M. Renaud.

La Commission se partage sur ladite proposition:

Pour: Lapointe—1.

Contre: Leclaire, O'Connell et Martin—3.

Ladite proposition est ainsi négative.

18.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport demandant que le crédit de \$25,000, affecté aux réparations aux pavages permanents, ne soit pas divisé mais dépensé au fur et à mesure que l'inspecteur de la Ville fera exécuter les travaux.

19.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport demandant que le crédit de \$10,000, affecté aux réparations aux trottoirs permanents, ne soit pas divisé mais dépensé au fur et à mesure que l'inspecteur de la Ville fera exécuter les travaux.

20.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet du coût de la construction d'un trottoir pour faciliter l'entrée de l'Hôtel de Ville à l'angle Nord-est de l'édifice, rue Gosford.

Résolu: Que ledit rapport soit soumis à la Commission de l'Hôtel de Ville.

21.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet du coût des réparations à exécuter à la bâtisse où se fabrique l'asphalte, bâtisse endommagée par le feu au clos de l'avenue DeLorimier.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant qu'un montant de \$1,150 soit pris à même de la réserve spéciale des fonds d'assurance, pour réparer ladite bâtisse.

21.—*Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville soit prié de donner l'avis suivant à tous les contremaîtres permanents:

"A l'ouverture de la saison des travaux permanents, la Commission prend la liberté de vous rappeler comme elle l'a fait l'an dernier:

"Que, comme contremaître permanent de votre division, vous devez surveiller tous les travaux de la Voirie qui se feront sous la surveillance des contremaîtres temporaires qui n'ont probablement pas l'expérience de nos contremaîtres permanents."

22.—*Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville soit prié de donner instructions à MM. Rousseau et Griffin, contremaîtres en chef du service de la Voirie, de ne pas remplacer, même temporairement, les sous-contremaîtres, cantonniers, charretiers, journaliers et autres employés, sans le consentement de l'échevin de cette Commission qui représente les quartiers intéressés, comme suit:

Echevin Larivière.—Quartiers Papineau, Ste-Marie et Hochelaga.

Echevin Giroux.—Quartiers Est, Centre, St-Louis, St-Jacques et LaFontaine.

Echevin Leclaire.—Quartiers St-Jean-Baptiste, Duvernay et St-Denis.

Echevin Martin.—Quartiers St-André, St-Georges et St-Joseph, y compris la rue Notre-Dame.

Echevin O'Connell.—Quartiers Ouest, St-Laurent, Ste-Anne et St-Gabriel.

Referred to the City surveyor for report.

13.—From Mr. J. E. Colas, offering to supply gullies for \$27 each.

Laid on the table.

14.—From the "Compagnie de Construction et de Pavages Modernes de Montréal" offering to supply the Road department with all the crosswalk flags "Danforth" they may need at 89c. per running foot, delivered at the landing place for said stone.

On motion of Ald. Martin, it was

Resolved: That the City surveyor be requested to give an order to the "Compagnie de Construction et de Pavages Modernes de Montréal" to supply 1,100 feet of Canadian crosswalk flags "Danforth", according to conditions mentioned in said Company's offer, viz., 89c. per running foot, and within the earliest possible delay.

REPORTS.

15.—From the City surveyor, on the efficiency of the gullies used in the City of Montreal.

Filed of record.

16.—On motion of Ald. Martin, it was

Resolved: That the City surveyor be instructed to give an order for 25 gullies at \$21 each, to Messrs. Garth & Co. (Ald. Lapointe dissenting).

17.—Ald. Lapointe

Moved: That the City surveyor be requested to give an order for 10 gullies to Mr. Renaud.

The Committee divided:

Yeas: Lapointe—1.

Nays: Leclaire, O'Connell and Martin—3.

So the said motion was lost.

18.—*Resolved:* That a report be made to Council asking that the appropriation of \$25,000, voted for repairs to permanent pavings, be not divided, but that it be expended when the City surveyor will have work done.

19.—*Resolved:* That a report be made to Council asking that the appropriation voted for repairs to permanent sidewalks, be not divided, but that it be expended when the City surveyor will have work done.

20.—From the City surveyor anent the estimated cost of a sidewalk to facilitate the entrance, into the City Hall by the North-eastern corner of the building, on Gosford street.

Resolved: That said report be submitted to the City Hall Committee.

21.—From the City surveyor anent the cost of repairs to be made to the building where asphalt was manufactured, and which building was damaged by fire, at the De Lorimier avenue yard.

Resolved: That a report be made to Council asking that a sum of \$1,150 be taken from the special insurance reserve fund, in order to repair said building.

21.—*Resolved:* That the City surveyor be instructed to give the following notice to permanent foremen:

"At the opening of the season for the execution of permanent works, the Committee takes the liberty to remind you, as was done last year.

"That, as permanent foreman of your division, you must look after the works of the Road department, which will be made under the supervision of temporary foreman who probably, have not the experience of our permanent foremen."

22.—*Resolved:* That the City surveyor be requested to notify Messrs. Rousseau and Griffin, chief foreman of the Road department, not to replace, even temporarily, the asst.-foremen, sectionmen, laborers and other employes, without the consent of the Ald. of this Committee, and who represent the interested wards, as follows:

Ald. Larivière.—Papineau, St. Mary's and Hochelaga wards.

Ald. Giroux.—East, Centre, St. Louis, St. James and La Fontaine wards.

Ald. Leclaire.—St. Jean Baptiste, Duvernay, St. Denis wards.

Ald. Martin.—St. André, St. George and St. Joseph wards, Notre-Dame street included.

Ald. O'Connell.—West, St. Lawrence, St. Ann's and St. Gabriel wards.